

Bourgogne-Franche-Comté, Nièvre
Pousseaux
bief 51 du versant Seine

site de l'écluse 51 du versant Seine, dite de Basseville 2, écluse de garde (canal du Nivernais)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA58000989
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : site d'écluse
Parties constituant non étudiées : écluse, maison, lavoir

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : canal du Nivernais
Références cadastrales :

Historique

Dressé en 1835, un état des ouvrages effectués sur le canal du Nivernais nous apprend que la construction de la "porte de garde de Basseville ne faisant pas partie de l'adjudication de 1825" est terminée. En effet, "dans le projet primitif le canal devait recevoir librement les eaux de l'Yonne à quelques hauteurs qu'elles ne fussent. Aussi aucune porte de garde n'avait été indiquée prévue. Mais en 1831 la crue de l'Yonne fut tellement élevée et produisit des ravages si grands que l'on fut contraint de construire dans la même année plusieurs portes de garde, notamment celle de Basseville. Cette porte a 3,70 mètres de hauteur au dessus du plafond du canal" (Archives nationales, F14 6984). La maison éclusière a été construite bien après : elle porte la date "1838". Les travaux concernant l'allongement du sas d'écluse sont adjugés le 24 avril 1880 (Archives nationales, F14 6991).

Période(s) principale(s) : 19e siècle
Dates : 1838 (porte la date)

Description

Le sas d'écluse est construit en moellon. La maison éclusière est située sur la rive droite. Elle est construite en moellon enduit et est couverte de tuile mécanique. Annexe agricole à gauche. Lavoir situé en aval de l'écluse, sur la rive droite.

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : Maison de type "Bernay ". Maison de plan rectangulaire couverte d'une toiture à deux pans. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage en surcroît. La façade côté sas présente une porte centrale encadrée de deux baies rectangulaires. Les façades latérales se distinguent quant à elles par deux baies rectangulaires au rez-de-chaussée surmontées de deux baies cintrées au niveau supérieur. Chaînes d'angle et encadrements en pierre. Voir le dossier de synthèse sur les maisons du canal du Nivernais (IA89002009).

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Liens web

- Les sites d'écluse du canal du Nivernais : <http://canaux.region-bourgogne.fr/nivernais/ouvrage/sites-decluse/introduction/>

Illustrations



Vue du site.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20175800444NUC2A



Vue de la maison éclusière.
Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20175800445NUC2A



Vue de la maison éclusière.
Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20175800446NUC2A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

présentation du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89001997)

synthèse sur les maisons du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89002009)

synthèse sur les sites d'écluse du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89002008)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue du site.

IVR26_20175800444NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la maison éclusière.

IVR26_20175800445NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la maison éclusière.

IVR26_20175800446NUC2A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation